



# Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

## Conclusions des Commissions FILET et BULOT Manche Est Trouville, le 26 novembre 2019

### Etaient présents : membres de la commission

Dominique DEMOTA	HC
Philippe CALONE	HC
Philippe GERARD	PB
Alexandre LECLERC	FC
Marjolaine DECOSTERE	PB
Manu BYHET	TR
Jean Noel BYHET	TR
Pascal DANGER	
Frederic MURY	
Jérôme FERON	
Marine FERON	

### Autres personnes

Xavier TETARD - CRPM  
Céline HAMON – CDPM 14  
Sonia MULLER – CRPM  
Fanchon VARENNE – CRPM  
Joel DAVO – DDTM 76  
Olivier BODERE – FROMNORD

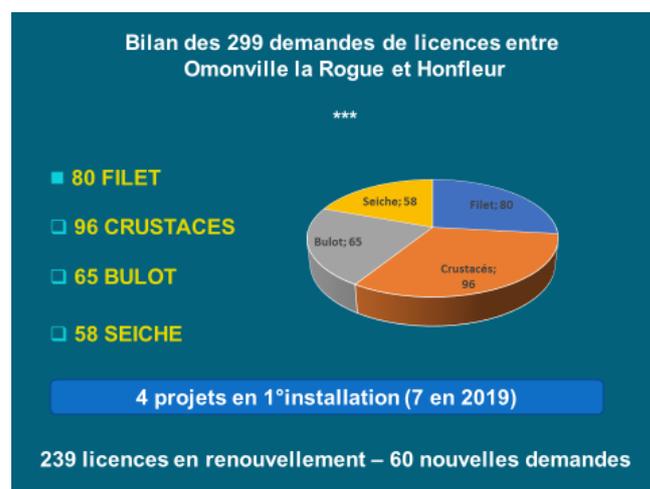
## BULOT « Nord Cotentin – Baie de Seine »

### 1. ETAT de toutes les demandes de licences en Manche Est Baie de Seine

#### 299 demandes de licences pour 123 navires

- 239 renouvellements
- 60 nouvelles demandes

Dont 4 projets en 1<sup>o</sup> installation, 3 pour le BULOT, 1 CRUSTACES



## 2. Bilan des premières installations de 2019

Voici les différentes situations :

Jonathan Marie s'est installé sur le NEMESIS à Port en Bessin (licence Bulot et Crustacés)

Mickael Robiolle s'est installé sur MA LOUTE à Grandcamp (Licence Bulot)

Florent LE ROY ne s'est pas installé.

**Compte tenu du peu d'éléments attestant de l'avancement du projet d'installation de M. LE ROY Florent pour la pêche au Filet, sa licence Filet ne peut pas être renouvelée conformément à la délibération d'attribution des licences.**

## 3. Etat des demandes BULOT pour 2019

Un total de 65 demandes de licences BULOT

45 Renouvellements et 2 non renouvelées

20 nouvelles demandes

Les conditions préalables : A jour des CPO, Titulaire PME

Contingent	Demande de R	Disponibles	ND
47	45	2	20

Pour attribuer les nouvelles licences bulot, la première licence est supprimée à des fins de conservation de la ressource, la seconde est attribuée à une première installation, la troisième à une diversification.

Il y a donc :

45 renouvellements laissent 2 places disponibles: 0 licences supprimées, 1 attribuée pour un projet en 1° installation et 1 pour une diversification. La prochaine licence disponible sera supprimée.

### • Les nouvelles demandes de licences BULOT : 20

1° installation	Diversification/agrandissement	Autre
3	10	7

### **Les 1° installations doivent répondre aux critères suivants :**

-> Lorsque le candidat cumule 18 mois de pêche, 21 ans

-> Date de dépôt du premier projet si la demande de licence est régulière chaque année.

Parmi les projets répondants aux critères de 1° installation, le premier projet, déposé en 2017 peut bénéficier de la licence BULOT. Il s'agit de : **Daniel CHOUQUE (GC) pour un projet d'achat du MARY LAUREE**

### **Pour les diversifications** les critères sont :

→ priorité à la pêche aux engins dormants,

→ priorité au demandeur qui possède le moins de licence

→ la date de dépôt du 1° projet, et si besoin, la date de dépôt de la licence.

Parmi les projets, **Ludovic ADAM** (SV) obtient la licence bulot (projet déposé en 2016) sous réserve de redonner sa licence coquille St Jacques.

La licence bulot est refusée à : **Xavier CAILLOUEY, Damien HARROUS, Julien MARIE, Vincent GERMAIN, Geoffrey LEROY, Philippe BRNAK, Jacky LEMESLE, Patrice COUCHOIS, Frederic DUBOST, Jeremy MATEU LACOMBA, Laurent LEGER, Cédric LIETOT, Sylvain LOZIER, Vincent TURET, Jérôme GERARD, Cedric LAMACHE, Mathieu DOUCET, Francis TREBUTIEN**

#### 4. Calendrier de la pêche

- **Jours de pêche de décembre 2019 :**

lundi 16 décembre 2019 mardi 17 décembre 2019 mercredi 18 décembre 2019 jeudi 19 décembre 2019 vendredi 20 décembre 2019 samedi 21 décembre 2019 dimanche 22 décembre 2019 lundi 23 décembre 2019	<b>Pêche ouverte</b>
mardi 24 décembre 2019 mercredi 25 décembre 2019	<b>Pêche fermée</b>
jeudi 26 décembre 2019 vendredi 27 décembre 2019 samedi 28 décembre 2019 dimanche 29 décembre 2019 lundi 30 décembre 2019	<b>Pêche ouverte</b>
mardi 31 décembre 2019 mercredi 1 janvier 2020	<b>Pêche fermée</b>

⇒ **Conclusion : la pêche sera ouverte les WE du 21-22 et 28-29 décembre et les jours fermés seront les 24, 25, 31 décembre et 1 janvier.**

- **Les jours fériés de 2020** seront fermés selon les modalités à définir ultérieurement

### **SEICHE « Baie de Seine »**

58 Demandes de licences SEICHE au total  
52 renouvellements de licences SEICHE  
6 nouvelles demandes

#### **Attribution de licences SEICHE**

Les licences seiche peuvent être attribuées à tous les demandeurs.

<b>Antenne</b>	<b>NAVIRE</b>	<b>ARMATEUR</b>
HC	Projet d'achat	<b>TURET Vincent</b>
PB	BELLE EPOQUE	<b>GERARD Jerome</b>
EC	Projet d'achat	<b>LAMACHE CEDRIC</b>
EC	DOLMEN II	<b>LEHOT NICOLAS</b>
NC	PILOU	<b>LE BLOND Félix</b>

EC	TOUANO	SIMONET Tanguy
----	--------	----------------

## FILET « Baie de Seine »

### ➤ Information Sole ME (7d)

Après une hausse de 25% du quota en 2018, une baisse de 25% en 2019, l'avis CIEM 7d fait état d'une amélioration de la perception du stock (aussi bien sur la biomasse de géniteurs que sur la pression de pêche) et propose une augmentation de 10.7 % du TAC. Le recrutement 2017 semble meilleur que d'habitude et devrait être exploitable à partir de 2020. La position finale sera prise en conseil des ministres de décembre.

### ➤ Etat des demandes FILET pour 2019 pour la Baie de Seine

Un total de 78 demandes de licences FILET

58 Renouvellements pour des navires détenteurs d'une AEP Stock Demerseaux

20 nouvelles demandes (en considérant tous les bateaux sans AEP SD)

Les conditions préalables : A jour des CPO, Titulaire PME, Titulaire AEP Stock Demersaux

- Pour 2020, il y a plus de licences disponibles que de demandeurs. Un courrier sera envoyé aux 20 nouveaux demandeurs pour indiquer qu'ils doivent nous fournir une copie de l'attestation d'attribution de l'AEP SD pour pouvoir pratiquer le métier du filet et obtenir la licence Filet.

## BULOT « Seine Maritime »

### - ETAT des demandes de licences Bulot en Manche Est « Seine Maritime »

Pour 2020, 5 licences Bulot « Seine Maritime » sont disponibles (45 renouvellements sur 50 places). Selon la délibération en vigueur, 2 licences sont disponibles pour les « diversifications », 2 licences sont supprimées et 1 licence est disponible pour une « première installation ». La prochaine licence disponible sera attribuée à une première installation.

Il y a 11 demandes de licences bulot (4 en première installation, 6 en diversification)

Pour les projets répondants au critère de « première installation », la licence disponible est attribuée à **David EVRARD**

Pour les projets en « diversification », les deux licences disponibles sont attribuées à **Vincent LAMIDEL** et **Gilles LORIN**.

**La licence bulot est refusée pour David DELGOVE, Mahmoud HAMZA, Valentin GARCIA, Yoan LECARDONNEL, Lea LECARDONNEL, Laura LECARDONNEL, Patrick NICOLAY, Hervé FAVROU**

## FILET « Seine Maritime »

### - ETAT des demandes de licences Filet en Manche Est « Seine Maritime »

Pour 2020, il y a 50 renouvellements de la licence filet pour 59 places. Il y a donc 9 places disponibles.

Il y a 8 demandes de licence filet (3 en première installation, 5 en diversification).

Les licences sont donc attribuées aux demandeurs sous réserve de présentation de l'AEP Stock Démersaux.

Antenne	NAVIRE	ARMATEUR	LICENCE	PRIORITE
DP	Projet d'achat	<b>David EVRARD</b>	FILET	Première installation
DP	Projet d'achat GERANOE	<b>Alexandre GUEDON</b>	FILET	Première installation
DP	Projet d'achat	<b>Mahmoud HAMZA</b>	FILET	Première installation

Antenne	NAVIRE	ARMATEUR	LICENCE	PRIORITE
---------	--------	----------	---------	----------

DP	M'ALIZE	Jérôme FERON	FILET	Diversification
DP	GERANOE	Bruno GUEDON	FILET	Diversification
LH	L'ETOILE II	Valentin GARCIA	FILET	Diversification
DP	P'TIT FREDO	Gilles LORIN	FILET	Diversification
DP	NARVAL	David DELGOVE	FILET	Diversification

## AUTRES SUJETS – Mesures techniques Seine Maritime

Cette commission est l'occasion de réfléchir à de nouvelles mesures techniques pour la Seine Maritime.

- Pour les fileyeurs, le passage en 100 mm est abordé mais n'est pas retenu.
- Pour les bulotiers, l'inquiétude sur l'état du stock semble partagée mais les mesures à mettre en œuvre ne font pas consensus. Plusieurs sujets sont abordés :
  - o Le nombre de jours de mer (fermeture des WE ou un nombre de jour par mois)
  - o La grille de tri (passage en 22 pour laisser passer les bulots immatures)
  - o Le quota (pour baisser l'effort de pêche)

Aucun consensus n'est trouvé au cours de cette réunion. **Il est proposé de faire un Groupe de Travail spécifique « Seine Maritime » pour aborder ce sujet.** Des éléments sur l'état du stock devront être présentés.